

# CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

## SEANCE ORDINAIRE

LUNDI 10 DECEMBRE 2012, SALLE DU CONSEIL GENERAL

**Présidence** : M. Vincent Challandes

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 29 octobre 2012
3. Examen du budget 2013  
Rapport de la Commission des finances
4. Nomination d'un membre à la commission Manifestations extra-scolaires
5. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme et des travaux publics
6. Création d'une commission pour le pré- et parascolaire
7. Création d'une commission « agglomération », fusion Grand Neuchâtel
8. Dissolution du syndicat Cercle scolaire de La Fontenelle
9. Convention relative au cercle scolaire du Val-de-Ruz
10. Dissolution du syndicat du Centre de secours
11. Dissolution du syndicat du SPVDRO
12. Convention relative à la sécurité régionale
13. Dissolution du syndicat de SPIVAL (piscine du Val-de-Ruz)
14. Convention relative à la piscine du Val-de-Ruz
15. Arrêté modifiant l'arrêté relatif au tarif de vente de l'eau
16. Demande de crédit de CHF 30'000,- pour financer une étude pour la réfection des conduites souterraines au Bourg et tour de l'église et réfection du revêtement
17. Programme de législature 2012-2016
18. Interpellation
19. Informations du Conseil communal
20. Divers
21. Verrée de fin d'année

M. Challandes ouvre la séance à 20h00 et demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Mme Charrière annonce que plusieurs points de l'ordre du jour sont à supprimer étant donné que certaines conventions n'ont pas été élaborées à temps, les dissolutions de certains syndicats ne peuvent être avalisées. Il s'agit des points 8, 9, 13 et 14. Le Conseil général sera convoqué ultérieurement pour traiter ces objets.

M. Vieira demande un ajout à l'ordre du jour. En lieu et place du point 8, il propose la création d'une commission consultative de l'énergie. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

### 1. Appel

10 personnes présentes

4 personnes excusées : MM. F. Allemann, A. Charrière, V. Perrin et N. Sonderer

### 2. Procès-verbal de la séance du 29 octobre 2012

Aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

### **3. Budget 2013**

En préambule, M. Wälti souligne que ce budget 2013 a posé quelques soucis pour son élaboration tant les paramètres découlant de la fusion et la mise en place du système Harmos sont encore à l'heure actuelle difficilement chiffrables.

Le budget a été fait au mieux des connaissances actuelles mais il se peut qu'il présente des différences avec les comptes 2013.

M. Challandes donne lecture des comptes.

Compte 020 436 06 : ce compte est prévu pour des rentrées d'argent aléatoires, vente d'un règlement, photocopies pour les privés, etc.

Mme de Angelis-Margueron demande quelques explications sur le dossier du terrain de football.

M. Wälti répond que la commune de Val-de-Ruz a d'ores et déjà informé qu'elle n'était pas intéressée à poursuivre ce dossier.

Valangin va proposer à la nouvelle commune de prendre à sa charge la mise en conformité du terrain et de laisser en contre partie sa part SPIVAL.

Si le terrain est réalisé, ce sera uniquement par la commune et le FC Valangin.

M. de Tribolet demande pourquoi une somme de CHF 62'500,- a été prévue au budget des investissements. C'est pour finir l'équipement de base (eau + électricité). La commune de Boudevilliers a été d'accord de terminer l'équipement de base. Les travaux seront réalisés en 2013.

Plus de question.

Il est donné lecture du rapport de la commission des finances qui recommande l'adoption du budget 2013.

Le président donne lecture de l'arrêté accompagnant les comptes :

Art. 1 : 9 oui

Art. 2 : 9 oui

L'arrêté dans son ensemble : 9 oui

Le budget 2013 est accepté à l'unanimité. Il sera transmis au service des communes pour approbation par le Conseil d'Etat.

### **4. Nomination d'un membre à la commission Manifestations extra-scolaires**

Le PLR propose M. Luc Balmer. Pas d'autre proposition.

M. Balmer est élu par applaudissement.

### **5. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme et des travaux publics**

Le PLR propose M. Manuel Vieira. Pas d'autre proposition.

M. Vieira est élu par applaudissement

### **6. Création d'une commission pour le pré- et parascolaire**

Mme Katharina Bleuer et Mme Anna Biamonte pour l'Entente valanginoise.

MM. Danilo Bozzelli, Luc Balmer et Manuel Vieira pour le PLR.

### **7. Création d'une commission « agglomération », fusion Grand Neuchâtel**

Mme Isabelle de Angelis Margueron, MM. Alain Charrière et François Allemann pour le PLR

MM. Nikola Sonderer et Frédéric Hoffmann pour l'entente valanginoise.

### **8. Création d'une commission consultative de l'énergie**

M. Vieira dit qu'au vu de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, il faudrait se doter d'une commission qui permettrait un suivi de l'utilisation économe de l'énergie.

Le Conseil communal a pensé, soit de créer une nouvelle commission soit d'en confier le mandat à la commission d'urbanisme.

Mme Aquilon, pour sa part, estime que la commission d'urbanisme est déjà bien chargée.

Mme Bleuer propose une commission qui englobe tout ce qui à trait à l'environnement.  
M. Wälti dit que la commission d'urbanisme a la vision des nouvelles habitations et connaît la sorte d'énergie employée dans ces bâtiments étant donné qu'elle s'occupe des différents aspects des dossiers de permis de construire.  
M. Vieira ajoute que la commission d'urbanisme a déjà une bonne connaissance de la problématique.  
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité que la commission de l'énergie soit englobée par la commission d'urbanisme : nouvelle appellation de la commission : Commission d'urbanisme et de l'énergie.

#### **9. Dissolution du syndicat du Centre de secours**

Au vote :  
Article 1 : 9 oui  
Article 2 : 9 oui  
Article 3 : 9 oui  
L'arrêté dans son ensemble : 9 oui.

#### **10. Dissolution du syndicat du SPVDRO**

Au vote :  
Article 1 : 9 oui  
Article 2 : 9 oui  
Article 3 : 9 oui  
L'arrêté dans son ensemble : 9 oui.

#### **11. Convention relative à la sécurité régionale**

Le Conseil communal explique que la convention doit être signée par le Conseil général, mais le service des communes n'a pas encore donné de réponse précise.  
Au vote, la convention est acceptée à l'unanimité.

#### **12. Arrêté modifiant l'arrêté relatif au tarif de vente de l'eau**

M. La Grutta explique les raisons de cette augmentation. Les taxes causales doivent couvrir les frais des comptes auto-financés.  
Le prix du compteur passe de CHF 50,- à CHF 75,-. Ce qui couvre une partie des frais, l'autre partie sera couverte par une augmentation du prix de l'eau et de l'épuration. Ces adaptations de tarif sont dues au fait que la mise en séparatif est à l'heure actuelle pratiquement terminée et que les sommes empruntées doivent être amorties.  
Il précise que si le Conseil général n'accepte pas cette augmentation du tarif du compteur, il faudra augmenter davantage le prix de l'eau et de l'épuration.  
M. Allemann demande si c'est toujours le Conseil communal qui fixe la prix de l'eau et de l'épuration ? Oui, répond le CC c'est sa compétence, par contre c'est le Conseil général qui décide du tarif du compteur.  
Au vote :  
Article 1 : 9 oui  
Article 2 : 9 oui  
Article 3 : 9 oui  
Arrêté dans son ensemble : 9 oui

#### **13. Demande de crédit de CHF 30'000,- pour financer une étude pour la réfection des conduites souterraines au Bourg et tour de l'église et réfection du revêtement.**

M. Wälti explique que beaucoup de travaux ont déjà été faits au niveau de la mise en séparatif mais au niveau du Bourg et de la place de la collégiale, le revêtement est à refaire et on profiterait de l'occasion pour changer les conduites d'eau qui sont vétustes.  
Au niveau du revêtement, il faut faire une réflexion avec tous les propriétaires du Bourg et de la Collégiale. Pour cela, il faut un ingénieur pour coordonner tous les travaux, comme cela a été fait pour les autres chantiers du PGEE.

Les travaux seraient entrepris en 2014 et chaque commission est la bienvenue pour plancher sur ce projet.

Le bureau d'ingénieurs présentera un projet et fera le nécessaire pour les soumissions. Le tarif sera lié au coût total des travaux.

Le projet final sera présenté au Conseil général. Un cahier des charges sera élaboré avec les directives du Conseil communal.

La population sera conviée à une présentation du projet.

M. Hoffmann demande si les CHF 30'000,- seront suffisants ? M. Wälti répond qu'en principe cela devrait suffire. Il faut voir aussi quel revêtement sera choisi, car cela influencera le coût final, étant donné que le mandat est lié au coût total des travaux.

Mme Biamonte demande si le bureau d'ingénieurs a déjà été choisi ? M. Wälti répond que pour l'instant il n'y a rien de décidé, mais il est vraisemblable que ce soit AJS car ils ont une bonne connaissance du village.

Au vote :

Article 1 : 9 oui

Article 2 : 9 oui

Article 3 : 9 oui

Article 4 : 9 oui

L'arrêté dans son ensemble : 9 oui.

#### **14. Programme de législature 2012-2016**

Mme Charrière explique que ce programme est un peu un fil rouge de ce qui peut être fait ou pas. Il s'agit plus ou moins d'une conduite à suivre et qui continue celui de la législature précédente.

Mme Aquilon demande où en est le projet de zone à bâtir à haute densité ? Il s'agit de terrains appartenant à des privés. Le projet est compliqué et pour l'instant en stand-by.

Mme Bleuer demande s'il est prévu la construction d'HLM ? Non, il s'agira de petits locatifs.

Mme Aquilon demande pourquoi cette zone à haute densité est soumise à plan de quartier ? Le Conseil communal répond que cette zone a été intégrée dans le plan d'aménagement fait il y a 30 ans.

Plus de question, le programme est approuvé à l'unanimité.

#### **15. Interpellation**

Aucune interpellation.

#### **16. Informations du Conseil communal**

M. La Grutta distribue un rapport sur les mesures de nitrates.

M. Wälti informe que, suite au développement de la carrière de La Cernia et du changement d'affectation du fonds, la commune a reçu la facture de la plus-value qui se monte à presque un million. Des explications de la part du service d'aménagement doivent encore être données. Le Conseil général sera tenu au courant de l'évolution de cette affaire.

#### **17. Divers**

M. Balmer demande si le problème avec l'impôt 2010 est maintenant résolu ? M. Wälti répond que plusieurs contacts ont été pris avec les services concernés. La réponse claire et précise se fait attendre. Le service des contributions promet toujours de nous donner un retour, mais pour l'instant, il n'y a pas de réponse précise. Mais le Conseil communal suit l'affaire et ne la lâchera pas.

M. Wälti dit que si le Conseil général le mandate, il prendra contact avec le nouveau responsable des finances au Conseil d'Etat, M. Kurth.

Il est décidé que si le Conseil communal n'a pas de réponse satisfaisante d'ici le 31 janvier 2013, il sera envisagé de porter l'affaire devant le ministère public. Mais avant M. Wälti fera les démarches nécessaires auprès de M. Kurth.

Au préalable, Mme Biamonte préconise de clarifier la question des émoluments qui seraient prélevés par l'Etat pour une telle démarche, et ensuite le Conseil communal jugera s'il peut faire cette démarche sans risque.

Le Conseil général, à l'unanimité, accepte que le Conseil communal aille de l'avant.

Mme Charrière remercie tous les conseillers généraux pour leur engagement.

Mme Charrière remercie les employés communaux pour leur travail, et qui rendent la tâche plus facile aux conseillers communaux.

Elle informe que M. Fontana aura 20 ans de service en octobre 2013.

Plus personne ne demande la parole, le président clôt la séance à 21h20.

Le président

L'administratrice